



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

Séance du 27 Mars 2025

Délibération n° **2025-63 R**
Objet : **Attribution du marché de
fourniture d'habitations légères
de loisirs (HLL)**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Sept Mars à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Dix Sept Mars deux mille vingt-cinq
à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Madame Jehanne MARROU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Madame Barbara GASQUET, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Madame Véronique CONSTANS.

Représentés :

Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Valérie BARTHELOM donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Monsieur Jean Louis RIFFAUD donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Madame Véronique CONSTANS
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA.

La commune a lancé une consultation en vue de l'acquisition de trois Habitations Légères de Loisirs (HLL) destinées à la location saisonnière au sein du Camping Municipal. Cette consultation a été menée sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le marché comprend la fourniture, la livraison et l'installation des HLL.

Le dossier de consultation a été mis en ligne sur la plateforme AWS à partir du 16 janvier 2025, avec une publication dans *Le Dauphiné Libéré* le 21 janvier 2025.

La date limite de réception des offres était fixée au 24 février 2025 à 12 heures. À cette échéance :

- Deux entreprises ont soumis une offre par voie dématérialisée.

La Commission MAPA s'est réunie le 24 mars 2025 afin d'examiner les offres et de sélectionner la meilleure proposition sur la base des critères de sélection définis.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, la Commission MAPA propose d'attribuer le marché à la société SAMIBOIS-SAMIPLAST domiciliée 85200 COEX pour un montant de **117 154.69 € HT**.

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission MAPA du 24 mars 2025,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020.99 R du 29 juin 2020 portant sur les délégations à Madame le Maire,

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise désignée ci-dessus
- **Dit** que les dépenses seront prises sur le budget camping, opération 20092.

Fait à Embrun,
Le 28 Mars 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

